

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 JUIN 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 63

Votants : 72 (dont 9 procurations)

N° 13

OBJET :

AMORTISSEMENTS

MISE A JOUR DES  
CADENCEMENTS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 28 JUIN 2018

Publiée ou notifiée

le : 28 JUIN 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (jusqu'à la délibération n°37) – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la délibération n°37 et à partir de la délibération n°39) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL (à partir de la délibération n°3) – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – N. RAY (à partir de la délibération n°4 B/) – J. ROIG – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN (jusqu'à la délibération n°40) – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°23 B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (à partir de la délibération n°4 B/) – M. MONTIBERT (à partir de la délibération n°9 A/) – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la délibération n°33 C/ et à partir de la délibération n°35) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – G. MAQUIN – C. GRELET (à partir de la délibération n°12) – C. MALHURET – E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN (de la délibération n°1 à la délibération n°38 et à partir de la délibération n°40) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI (à partir de la délibération n°8) - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE (de la délibération n°1 à la délibération n°30 et à partir de la délibération n°32) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme C. BENOIT à G. MAQUIN, Vice-Présidente.

Mmes et MM. YJ. BIGNON à JL. GUITARD – C. SEGUIN à J. KUCHNA (à partir de la délibération n°41) – C. GRELET à JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°11) – C. LEPRAT à M. JIMENEZ – H. DUBOSCQ à JS. LALOY – P. SEMET à F. SKVOR – J. COGNET à MC. VALLAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR – F. DUBESSAY à J. ROIG – P. BONNET à M. GUYOT, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

Mmes et MM. J. BLETTERY à D. DEMANUELE – C. FAYOLLE à JG. GENESTE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président.

Mmes et MM. J. JOANNET – F. HUGUET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les instructions budgétaires M14, M42, M43 et M49,

**Vu** la délibération n°3B du 8 décembre 2016 adoptant le protocole financier général dans le cadre de la fusion d'EPCI définissant notamment les cadencements d'amortissements,

**Considérant** la nécessité de définir les cadencements d'amortissement applicables aux budgets annexes « Aéroport Vichy-Charmeil » et « Activités touristiques en Montagne Bourbonnaise » créés au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**Considérant** que les cadencements d'amortissement définis par la présente délibération s'appliqueront sur les nouveaux biens de la communauté d'agglomération, les biens repris en cours d'amortissement étant repris à la valeur nette comptable constatée au 31 décembre 2017 et la durée restante d'amortissement étant reprise conformément aux dispositions prises antérieurement.

**Propose** au Conseil Communautaire :

- D'adopter les cadencements d'amortissements suivants :

• Budget Aéroport Vichy-Charmeil :

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
	Biens de faible valeur (inférieurs à 1 000€ TTC)	1
2031	Frais d'études	5
2121	Terrains nu	20
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	60
2154	Matériel industriel	10
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	15
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10
2188	Autres	15

• Budget Activités touristiques en Montagne Bourbonnaise :

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
	Biens de faible valeur (inférieurs à 1 000€ TTC)	1
2088	Autres immobilisations incorporelles	5
21318	Autres bâtiments publics	60
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	60
2138	Autres constructions	30
21531	Réseaux d'adduction d'eau	50
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10
2188	Autres immobilisations corporelles	15

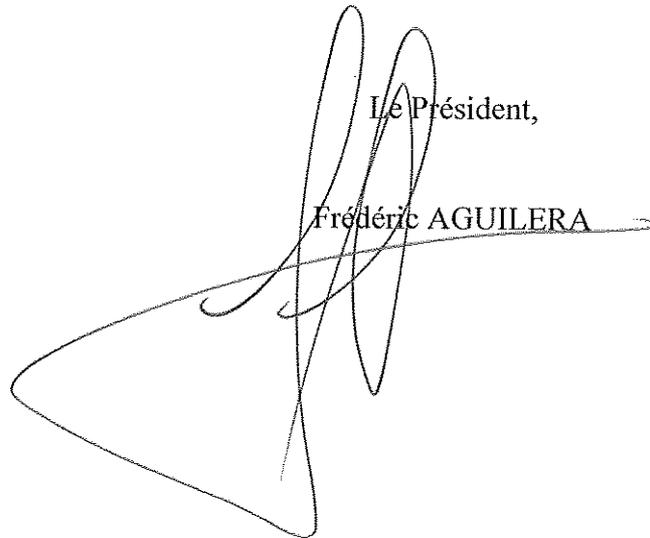
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 14 juin 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,  
Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : délibération n 13 du conseil communautaire du 14 juin 2018 -  
AMORTISSEMENTS - MISE A JOUR DES CADENCEMENTS

Date de décision: 14/06/2018

Date de réception de l'accusé 28/06/2018

de réception :

Numéro de l'acte : 14JUI2018\_13

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180614-14JUI2018\_13-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

Nom du fichier : 13.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20180614-14JUI2018\_13-DE-  
1-1\_1.pdf )